Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900625-20251211-RCB_2025_02_02-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Approbation des tarifs pour l'année 2026

Délibération n°RCB 2025-02-02 | Conseil d'administration du 11 décembre 2025

Le Conseil d'Administration de la Régie Réseau De Chaleur de Gouézec s'est réuni en session ordinaire le jeudi 11 décembre 2025 à vingt heures à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile NAY, Présidente.

Présents :

MME CECILE NAY, Maire, MME LAURA THOMAS, M JEAN PERENNOU, Adjoints,
M LUC BOURHIS, M DENIS ISSE, MME ANNE TALBOT, MME TIFFANY BIENVENU, MME SABRINA JAFFRE, MME CHARLINE GENTRIC, M VINCENT PRAT, Conseillers municipaux.

Pouvoir :

M REMI MOAL donne pouvoir à M LUC BOURHIS
M CHRISTIAN MESSEIN donne pouvoir à MME CECILE NAY
MME GWENDOLINE GRISON donne pouvoir à MME LAURA THOMAS
MME EMILIE COMBOT donne pouvoir à MME SABRINA JAFFRE

Secrétaire de séance : MME ANNE TALBOT

Membres en exercice : 14

Exposé des motifs :

Dans le cadre du fonctionnement du budget Régie Réseau de Chaleur, les tarifs doivent-être réévalués en fonction de la consommation ainsi que des coûts de production de l'énergie. L'augmentation de la consommation de bois et de gaz lié à une demande accrue nécessite une révision du tarif du MWh. Ces nouveaux montants entraînent une modification substantielle des tarifs pour les abonnés.

Part Variable – R1 : 83,77 € / MWh => 0,08377 / KWh
Part Fixe (abonnement) Finistère Habitat – R2 : 7,44 € M2
Part Fixe (abonnement) Bâtiments Communaux – R2 : 8,61 € M2

Les tarifs sont applicables au 1er janvier 2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900625-20251211-RCB_2025_02_02-DE

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, entendu l'exposé de la Présidente de la Régie :

- APPROUVE les tarifs de la Régie pour l'année 2026

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 11/12/2025
La Présidente,
Cécile NAY



